

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DES SERVICES SCOLAIRE DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu, tenue le mardi 4 juin 2024, à 18h30, au local de musique.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Sonia Bergeron	Représentante des enseignants-tes
Véronique Bouffard	Représentante des parents
Josée Drouin	Responsable du service de garde
Sophie Genest	Représentante des parents
Marie-Josée Hudon	Représentante des enseignants-tes
Joanie Lambert	Représentante des parents
Raphaël Lebailly	Représentant des parents
Véronique Morin	Représentante des parents
Mélanie Proulx	Représentante des parents et présidente

ÉTAIENT ABSENTES:

Mesdames

Sylvie Duchêne	Représentante du service de garde
Maggy Gaeremynck	Représentante des enseignants-tes
Cathy Paquet	Représentante des enseignants-tes

PARTICIPAIT ÉGALEMENT :

Madame Gina Gagné Directrice

Madame Mélissa Sabourin agira à titre de secrétaire.

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et remercie les membres de leur présence à ce dernier conseil d'établissement de l'année 2023-2024. Madame Gagné profite de ce moment pour souligner l'implication et le travail soutenu de madame Mélanie Proulx au cours des sept (7) dernières années en tant que membre et en tant que présidente du présent conseil. Ensuite, madame la directrice procède à la remise d'un certificat à madame Proulx pour son engagement parental en éducation.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la présidente Mélanie Proulx souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 33.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Josée Hudon et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié :

- En déplaçant le point 11 au point 6.

ADOPTÉE

CÉ-23/24-041

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 AVRIL 2024

Il est proposé par madame Josée Drouin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 30 avril 2024 tel que modifié :

- Au point 7 – En modifiant le paragraphe 2 pour : À ce moment, il a été suggéré par madame Sophie Genest d'informer la direction du Centre de services scolaire et de partager le point de vue des membres du personnel à la Gouvernance scolaire du ministère de l'Éducation. Après consultation avec l'équipe-école, il a été convenu de ne pas poursuivre cette démarche.
- Au point 18.1 – En ajoutant un passage sur l'équité au niveau des sorties scolaires par cycle. Plus précisément, en mentionnant que chaque élève devrait avoir l'occasion de vivre une grosse sortie éducative au cours de son passage au primaire.

ADOPTÉE

4 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Madame Gina Gagné prend la parole et informe les membres du présent conseil qu'un suivi a été fait auprès de l'équipe-école en ce qui concerne l'utilisation inappropriée des appareils technologique en classe et le fait que ces derniers ne devraient pas être utilisés comme activité de récompense. Madame Gagné mentionne que la consigne a été transmise à l'ensemble du personnel enseignant et du service de garde et que le message a été bien reçu par l'équipe-école.

5. DROIT DE PAROLE AU PUBLIC

Aucun membre du public n'est présent.

6. APPROBATION DU PLAN D'ACTION POUR CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et présente madame Roxanne Lemieux, technicienne en éducation spécialisée de l'école. Madame Roxanne Lemieux prend la parole et présente le document « Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation ». Elle informe les membres que ce dernier a été modifié afin d'intégrer certains éléments en lien avec la violence à caractère sexuelle à l'école. Madame Roxanne Lemieux répond aux questions et aux interrogations des membres au fil de la discussion.

Madame Sophie Genest, représentante des parents, prend la parole et demande s'il serait possible de produire un feuillet qui résume le document afin de le remettre aux parents compte tenu de sa complexité. Ce projet sera proposé à l'équipe-école en rencontre collective.

Il est proposé par monsieur Raphaël Lebailly et unanimement résolu d'approuver le document « Plan de lutte pour contrer l'intimidation et l'intimidation » tel que modifié :

- En retirant la page 2 puisqu'elle est identique à la page 1;
- À la page 1. – En ajoutant le point 6 (Enseignement explicite des comportements attendus) et le point 7 (Rappels fréquents des comportements attendus) aux principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés;
- À la page 6. – En ajoutant un passage pour informer les parents et les élèves de la fréquence à laquelle est consultée la boîte courriel des TES ainsi que du délai de traitement à la suite d'une dénonciation.

CÉ-23/24-044

7. RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

Madame la directrice Gina Gagné projette le document. Le conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu confirme que le ministère de l'Éducation a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de **251 570 \$**.

Le conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

Il est proposé par madame Joanie Lambert et unanimement résolu de confirmer les transferts à l'école Guillaume-Mathieu des ressources financières décrites dans le document mentionné ci-haut et que leur déploiement est prévu dans le cadre du budget de l'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

ADOPTÉE.

CÉ-23/24-045

8. APPROBATION DES RÈGLES DE CONDUITE ET DES MESURES DE SÉCURITÉ (RÈGLES DE VIE) À L'ÉCOLE GUILLAUME- MATHIEU – ANNEÉ SCOLAIRE 2024-2025

Madame la directrice Gina Gagné présente le document « Règles de conduite et des mesures de sécurité (règles de vie) à l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2024-2025 ».

Il est proposé par monsieur Raphaël Lebailly et unanimement résolu d'approuver le document « Règles de conduite et des mesures de sécurité (règles de vie) à l'école Guillaume- Mathieu pour l'année scolaire 2024-2025 » tel que modifié :

- Au point 7. – En spécifiant qu'en tout temps, l'élève doit utiliser un langage respectueux et adopter un comportement respectueux avec les adultes ainsi qu'avec les autres élèves de l'école.
- Au point 2.4 – En ajoutant la coqueluche et la gastro à la liste des maladies infectieuses à déclarer à l'école.

ADOPTÉE

CÉ-23/24-046 9. APPROBATION DES RÉGLES DE RÉGIE INTERNE DU SERVICE DE GARDE

Le document est présenté aux membres du conseil d'établissement. Madame Gina Gagné précise que quelques points ont fait l'objet d'une mise à jour dont la grille de tarification, les travaux scolaires, la liste des jours fériés ainsi que la programmation des journées pédagogiques.

Madame Josée Drouin prend la parole et questionne les membres du conseil à savoir s'il serait pertinent d'inclure un repère sur un thermomètre afin de guider les parents en ce qui concerne l'habillement approprié des élèves lors des changements de température. Un échange a lieu entre les membres en ce qui concerne le degré de tolérance des enfants et du bon jugement des parents. Les éducatrices guideront les élèves en ce sens.

Il est proposé par madame Marie-Josée Hudon et unanimement résolu d'approuver le document « Règles de régie interne du service de garde pour l'année scolaire 2024-2025 » tel que modifié :

- Au point 2. - En précisant le nom du Patro Charlesbourg
- Au point 5.2. - En précisant qu'un enfant qui se présente au service de garde non inscrit à une journée pédagogique sera retourné à la maison.
- Au point 6.2. – En précisant que le portail Mozaïk est le moyen à privilégier pour motiver une absence à l'exception des journées pédagogique et de la semaine de relâche.

ADOPTÉE

CÉ-23/24-047 10. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2024-2025 AU SERVICE DE GARDE

Madame Josée Drouin présente le document « Programmation des journées pédagogiques pour l'année scolaire 2024-2025 ». L'ensemble de la programmation respecte le montant de 120,00 \$ établi par le présent conseil.

Madame Mélanie Proulx, présidente, demande à madame Josée Drouin et madame Gina Gagné si le montant de 120,00 \$ fixé par le conseil d'établissement est toujours réaliste étant donné la hausse de la tarification du transport par

autobus et la hausse du prix du matériel. Madame Proulx juge qu'il serait peut-être nécessaire de revoir ce montant à la hausse.

Ce point sera présenté aux nouveaux membres du conseil d'établissement en début d'année scolaire 2024-2025.

Il est proposé par madame Joanie Lambert et unanimement résolu d'approuver le document « Programmation des journées pédagogiques 2024-2025 » tel que présenté.

ADOPTÉE

11. APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2024-2025 DU SERVICE DE GARDE

Avec l'accord de tous les membres, ce point est déplacé au point 22.

CÉ-23/24-048

12. APPROBATION – LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Madame Gina Gagné informe que les listes de fournitures scolaires sont préparées et ont été préalablement envoyées aux membres du conseil d'établissement. Tous sont invités à les consulter à l'écran.

Madame Sophie Genest prend la parole et réitère qu'il serait pertinent de fournir une liste scolaire avec des pictogrammes (images) afin de guider les parents lors de l'achat des fournitures scolaires. Madame Genest précise que monsieur Denis Auclair, propriétaire de la boutique Hamster au Carrefour Charlesbourg, a offert son soutien à l'école à ce niveau.

Il est proposé par madame Josée Drouin et unanimement résolu d'approuver les listes de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 telles que présentées.

ADOPTÉE

CÉ-23/24-049

13. APPROBATION – FACTURES SCOLAIRES (EFFETS SCOLAIRES) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole. Les factures scolaire (effets scolaires) pour la prochaine année scolaire ont été préparées et vérifiées par la direction générale du Centre de services scolaire des premières-seigneuries avant qu'elles soient présentées aux membres du conseil d'établissement. Les montants demandés sont raisonnables.

Madame Sophie Genest mentionne qu'il y a un écart au niveau des frais de certains groupes, plus particulièrement lorsqu'un élève est dans un groupe multi-niveau. De plus, les frais ne sont pas identiques d'un groupe à l'autre. Par exemple, les enseignants du même niveau n'utilisent pas tous le même manuel. Une harmonisation des frais serait souhaitable selon les membres.

Il est proposé par madame Josée Drouin et unanimement résolu d'approuver les factures scolaires pour l'année scolaire 2024-2025 telles que présentées.

ADOPTÉE

CÉ-23/24-050

14. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Mélanie Proulx fait la lecture du mot de la présidence aux membres du présent conseil. Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et présente le rapport. Elle mentionne les faits saillants de l'année scolaire 2023-2024 et apporte quelques précisions relativement à certains points. Pour terminer, madame la directrice Gina Gagné procède à la lecture du mot de la direction.

Il est proposé par madame Véronique Bouffard d'approuver le rapport annuel du conseil d'établissement de l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2023-2024 tel que modifié :

- Au point 4. – En modifiant le paragraphe en lien avec la dissidence du 2024-03-27 par : À ce moment, il a été suggéré par madame Sophie Genest d'informer la direction du Centre de services scolaire et de partager le point de vue des membres du personnel à la Gouvernance scolaire du ministère de l'Éducation. Après consultation avec l'équipe-école, il a été convenu de ne pas poursuivre cette démarche.

ADOPTÉE

CÉ-23/24-051

15. APPROBATION – CALENDRIER SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le calendrier scolaire pour la prochaine année scolaire est distribué aux membres du conseil d'établissement. Madame la directrice Gina Gagné informe les membres que l'assemblée générale des parents aura lieu le 5 septembre 2024.

À cette occasion, les parents iront rencontrer les enseignants-tes des classes de 3^e et 4^e dans leur local de 18h00 à 18h45 tandis que les parents des élèves de 5^e à 6^e année, de 18h45 à 19h30, soit avant la tenue de l'assemblée. Ensuite, tous seront invités à se rendre au gymnase pour 19h30 afin d'assister à l'assemblée générale.

Les rencontres pour les classes du préscolaire, de 1^{ère} année et de 2^{ème} année auront lieu séparément, soit le lundi 26 août 2024 à 18h30.

Madame Joanie Lambert prend la parole et mentionne qu'il serait intéressant de revoir la formule actuelle de ces rencontres afin d'avoir un plus haut taux de participation à l'assemblée générale. Un suivi sera fait avec l'équipe-école à ce sujet.

Il est proposé par madame Sophie Genest et unanimement résolu d'adopter le calendrier scolaire pour l'année scolaire 2024-2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

15.A ACCUEIL PROGRESSIF – CLIENTÈLE PRÉSCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Madame Gina Gagné informe que nous conservons le statu quo quant à l'accueil des futurs élèves au préscolaire de l'école Guillaume-Mathieu pour la prochaine année scolaire.

Il est proposé par madame Véronique Morin et unanimement résolu de mettre en place l'entrée progressive des élèves du préscolaire comme celle déjà expérimentée en 2023-2024, soit « présence à l'école pour tous les élèves inscrits de 8h00 à 10h00 lors des quatre (4) premières journées de la rentrée scolaire ».

ADOPTÉE

16. HORAIRE DE L'ÉCOLE ET DES AUTOBUS

Madame la directrice Gina Gagné prend la parole et présente l'horaire de l'école pour l'année scolaire 2024-2025.

Préscolaire		Primaire	
A.M. :	07 h 50 à 11 h 00	A.M. :	07 h 50 à 11 h 19
P.M.:	12 h 50 à 14 h 32	P.M.:	12 h 50 à 15 h 19

Madame Gina Gagné apporte quelques précisions en lien avec les départs par autobus ainsi qu'à la surveillance extérieure lors des départs. Il est prévu que trois (3) circuits desservent l'école Guillaume-Mathieu pour l'année scolaire 2024-2025. Les autobus arriveront à l'école vers 7 h 40 le matin et ils quitteront l'établissement vers 15 h 28 après les classes.

17. ORGANISATION SCOLAIRE 2024-2025

Madame Gagné informe les membres du conseil d'établissement de l'organisation scolaire pour la prochaine année scolaire 2024-2025. Nous aurons officiellement 20 groupes-repères (classes). Voici le nombre de groupes et les différents degrés.

Niveau	Nombre de groupes
Préscolaire	3 groupes
1 ^{re} année	2 groupes
1 ^{re} -2 ^e année	1 groupe
2 ^e année	2 groupes
3 ^e année	3 groupes
4 ^e année	3 groupes
4 ^e -5 ^e année	1 groupe
5 ^e année	2 groupes
6 ^e année	3 groupes
Total	20 groupes

Madame la directrice Gina Gagné souligne que l'ensemble du personnel enseignant sera de retour l'an prochain.

18. SUIVI PLAN DE MISE EN ŒUVRE – PROJET ÉDUCATIF

Madame Gina Gagné prend la parole et informe les membres de ce conseil que le plan de mise en œuvre du projet éducatif a débuté. Elle rappelle aux membres les principaux objectifs de ce dernier soit : réduire le pourcentage d'élèves ayant au moins un échec dans les 4 compétences de base, augmenter le taux de garçons ayant un résultat de 75 % et plus en français et augmenter l'indice de bien-être des élèves de l'école.

Madame Gagné poursuit en mentionnant aux membres que ce plan de mise en œuvre consiste en plusieurs actions concrètes permettant à l'équipe-école d'atteindre les objectifs fixés lors de l'élaboration du projet éducatif 2023-2027. Ce plan d'action sera révisé lors du bilan de fin d'année et pourrait faire l'objet d'ajustements par l'équipe-école afin de mieux répondre aux besoins des élèves et d'atteindre ces objectifs.

19. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Sophie Genest, déléguée au comité de parents, prend la parole et informe les membres que la dernière rencontre aura lieu le 5 juin prochain, suivi d'un social.

20. COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE

Madame Mélanie Proulx prend la parole et mentionne qu'elle n'a aucune autre information à transmettre aux membres.

21. COMMUNICATION DE LA DIRECTION

Madame la directrice Gina Gagné mentionne que toutes les informations ont été transmises au cours des discussions de cette présente séance.

22. APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2024-2025 DU SERVICE DE GARDE

Madame Gina Gagné prend la parole et convient que peu de temps a été accordé pour prendre connaissance du document et de réfléchir à des suggestions à y apporter. Madame Gina Gagné souligne le travail exceptionnel du personnel du service de garde à l'élaboration de ce programme.

Comme ce document doit absolument être approuver par les membres de ce conseil d'établissement avant le 4 juillet 2024, madame la directrice Gina Gagné demande aux membres d'acheminer toute demande de modification par courriel ou en personne d'ici le 1^{er} juillet, s'il y a lieu. Tous les membres sont d'accord pour approuver le document par courriel, à une date ultérieure.

CÉ-23/24-53

23. AUTRES SUJETS :

Aucun autre sujet n'a été ajouté au projet d'ordre du jour.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités ou reportés à la prochaine séance, il est proposé par madame Sophie Genest et unanimement résolu que la séance soit levée à 22 h 05.

ADOPTÉE

La directrice

Gina Gagné

La présidente

Mélanie Proulx

La secrétaire

Mélissa Sabourin